

Commission : Discipline
Date : 08 octobre 2026

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Récapitulatif des récidives d'avertissement :

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	03 10 06	ES CHAMPNIERS	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	35€
D2	04 10 06	US ST MARTIN	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	35€
D3	03 10 06	JS EXIDEUIL	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	35€
D3	03 10 06	FC AUBETERRE	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	35€
D3	03 10 06	JS GRANDE CHAMPAGNE	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	35€
D4	04 10 06	E. CHATEAUNEUF_ ABV	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	35€
D4	04 10 06	JS EXIDEUIL	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	35€

Autres sanctions :

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	03 10 26	FC CONFOLENTAIS	2 Matches de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	41€
D2	04 10 26	JS SIREUIL	4 Matches de suspension	Art 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	60€
D2	04 10 26	US ST MARTIN	3 Matches de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	55€
D3	03 10 26	FC FONTAFIE	6 Matches de suspension	Art 13.1 du Barème Disciplinaire et 4.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	05 10 26	125€
D3	04 10 26	FC ST HILAIRE	3 Matches de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	55€
D3	04 10 26	US ETAGNAC	4 Matches de suspension dont 1 avec sursis	Art 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	55€
D3	04 10 26	FC HAUTE CHARENTE	4 Matches de suspension	Art 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 10 26	60€
D4	03 10 26	AS ANGOULEME BEL AIR	1 Match de suspension	Art. 4.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	05 10 26	35€
U17	08 10 26	FCC ISLE D'ESPAGNAC - JS SIREUIL	Rétabli dans ses droits	-	Joueur	09 10 26	-

Lien vers le [Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire](#) en vigueur.

Le Président : Marcel BUISSON

Le Secrétaire : Didier AUBIN